

**Renouvellement des Autorisations Temporaires de Séjour (APS),
droits à Assurance Maladie et
Allocation de Demandeur d'Asile (ADA)**

**Procédure pour ressortissants ukrainiens résidant dans le
Pays de Gex**

Autorisation Temporaire de Séjour (APS)

La demande doit être faite **au plus tôt 1 mois avant la date d'expiration de l'APS actuel, au plus tard 15 jours avant la date d'expiration**

La demande doit être faite par voie postale.
Il n'y a pas besoin de compléter un formulaire de demande. Il suffit d'envoyer les documents suivants à la Préfecture:

- copie de l'autorisation provisoire de séjour actuelle
- deux photographies d'identité
- formulaire « Déclaration de Domicile » signé par l'hébergeur, copie de la pièce d'identité de l'hébergeur, et justificatif de domicile de l'hébergeur (facture eau ou électricité, etc) ou
si vous louez votre logement : copie du contrat de bail à votre nom et un justificatif de domicile à votre nom (facture eau ou électricité, etc)
- document justifiant de votre état civil et de votre nationalité (copie passeport)
- **obligatoire : une adresse e-mail de contact que vous consultez régulièrement**

Les documents sont à **envoyer par courrier postal** à la Préfecture de Bourg-en-Bresse

Adresse postale:
**Préfecture de l'Ain
Direction de la citoyenneté et de l'immigration
Bureau de l'accueil et du séjour des étrangers
Renouvellement APS Ukraine
45 avenue Alsace Lorraine
CS 80400
01012 Bourg-en-Bresse cedex**

La Préfecture vous adressera par e-mail une convocation pour la remise de l'APS, à l'adresse mail que vous avez communiqué avec les documents envoyés.

Cette convocation sera pour le retrait de l'APS à la Sous-Préfecture de Gex

Continuation de la couverture par l'Assurance Maladie (CPAM)

Vous devez **envoyer une copie de la nouvelle APS à la Caisse Maladie, avec indication de votre No. Sécurité Sociale** (ou rajouter une copie de votre attestation assurance maladie actuelle).
La couverture pour l'assurance maladie et pour la complémentaire solidaire (CSS) continuera sans interruption.

Adresse :
**Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)
1 place de la Grenouillère
01015 Bourg-en-Bresse Cedex**

Prolongation de l'Allocation pour Demandeurs d'Asile (ADA)

Afin de continuer à bénéficier de cette aide, vous devez impérativement adresser le formulaire de prolongation et les pièces justificatives demandées à la direction territoriale de l'OFII à Lyon

Formulaire de demande de prolongation, daté et signé

[Formulaire français – ukrainien de demande de prolongation des droits à l'ADA](#)

Pièces justificatives

- Copies de la nouvelle autorisation provisoire de séjour de tous les membres majeurs de la famille
- Copie des justificatifs de toutes les ressources perçues depuis l'arrivée en France (fiches de paie, contrat de travail, etc.)

Pour un traitement rapide de votre dossier, ces documents sont à **adresser de préférence par e-mail** à la direction territoriale de l'OFII à Lyon

Adresse mail:
ukraine-ada-lyon@ofii.fr

Il est également possible d'envoyer les documents **par voie postale** (délai de traitement plus long)

Adresse postale:
**Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII)
Renouvellement ADA Ukraine
7, rue Quivogne
69002 Lyon Cedex 02**